

Annexe A10-3

2 Les avis des Personnes Publiques Associées sont abondants et concernent une grande variété de sujets

Les PPA qui ont répondu avant ou pendant l'enquête figurent dans la liste suivante :
Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers,
Service départemental d'incendie et de secours,
Chambre des métiers et de l'artisanat
Chambre d'agriculture,
L'Etat par la voix de la Préfète d'Indre et Loire, une lettre adossée à un dossier de 14p,
Le Centre régional de la propriété forestière,
Le conseil départemental d'Indre et Loire,
La commune de Saint Avertin.

Aucun avis défavorable n'a été manifesté mais de nombreuses remarques effectuées sont présentées comme devant être prises en compte. Les principaux thèmes abordés sont mentionnés ci-après :

Démographie : des demandes de précision sur les perspectives d'évolution de la population et de la demande de logements attendue, en quantité, qualité et composition.

Densité urbaine et ouverture des zones à urbaniser dans les Orientations d'aménagement et de programmation : de nombreuses demandes de précision, y compris sur le phasage, les besoins à l'échelle de l'intercommunalité, et l'usage ultérieur du foncier qui porte actuellement certains services destinés à être relocalisés dans le projet. Tout particulièrement pour la « Plaudrie », « Les Brosses III » et « la Braquerie ».

Risques naturels et patrimoine : des précisions sont demandées sur la prévention des risques, et sur l'intégration des contraintes patrimoniales sur le bâti ancien comme sur les constructions nouvelles.

Déplacements, accessibilité : l'attention au déplacement des véhicules agricoles est demandée, de même que des précautions particulières pour la D976 du fait de sa forte fréquentation.

En ce qui concerne les emplacements réservés une vigilance particulière est demandée en raison de leur présence fréquente en zone agricole ou en limite. Une demande est de fournir pour chacune une évaluation de la surface.

De même les limites de la zone agricole avec les zones urbaines appellent une prise de distance suffisante des constructions pour éviter des effets de bordure néfastes.

Le recours aux STECAL est parfois proposé dans des zones N, voire dans le zonage agricole.

Un complément à l'envoi du Conseil départemental a été reçu pendant la durée de l'enquête, de même que l'avis de la commune de St Avertin. Ils font référence à un éventuel prolongement de la rocade sud-sud-est de Tours sur le territoire de St Avertin. La demande porte sur la prise en compte prospective de son extension future sur le territoire de Larcay.



A La Roche Clermault
Le commissaire enquêteur

François BEL